

# Planification de Mois 13 :

## Foire aux Questions

Qu'est-ce que le groupe de parrainage devrait considérer quand la période de parrainage touche à sa fin?

Les répondants devraient considérer le suivant alors qu'ils approchent la fin de la période de parrainage :

- L'évaluation de la période de parrainage, y compris votre expérience en tant que répondants, i.e. les succès et défis, les leçons apprises
- Les besoins du nouvel arrivant en matière d'établissement avant que la période de parrainage ne touche à sa fin. i.e toute assistance pendant la période de transition et après le parrainage
- La relation du répondant avec le nouvel arrivant après la fin de la période de parrainage

Quand le groupe de parrainage devrait-il commencer à préparer le nouvel arrivant pour la période post-parrainage?

Il est conseillé aux répondants de commencer à préparer le nouvel arrivant pour la fin de la période de parrainage et pour la transition à la période post-parrainage dès le mois 9. En mois 9, il est conseillé aux répondants de communiquer aux nouveaux arrivants que la période de parrainage touche à sa fin dans trois mois, et que le groupe de parrainage ne sera plus obligé de fournir l'aide financière ou du soutien à l'établissement après cette date.

Au début du mois 9, il est conseillé aux répondants de mener une évaluation des besoins afin de déterminer ce qu'il faut faire avant que la période de parrainage ne se termine pour préparer le nouvel arrivant pour la transition à la période post-transition. L'évaluation devrait être menée conjointement avec le nouvel arrivant pour s'assurer qu'il n'y a pas des besoins non satisfaits ou des lacunes dans les services offerts à la fin de la période de parrainage.

Qu'est-ce que le nouvel arrivant devrait savoir avant la fin de la période de parrainage?

Il est conseillé aux répondants de communiquer au nouvel arrivant, dès que possible après l'arrivée, que la période de parrainage dure 12 mois (ou 2 ans pour des cas du Programme d'aide conjointe) et que le groupe de parrainage n'est pas obligé de fournir l'aide financière et du soutien à l'établissement après cette date. Il est fortement conseillé aux répondants de communiquer ce message clairement au nouvel arrivant et de s'assurer que le nouvel arrivant prend conscience de la date exacte de la fin du parrainage.

**À compter de Mois 9**, les répondants devraient **commencer à préparer le nouvel arrivant pour la fin de la période de parrainage**. Avant que la période de parrainage ne se termine, il est conseillé aux répondants d'utiliser la **Liste de contrôle du Mois 13** pour s'assurer que le nouvel arrivant tient toutes les informations dont il aura besoin, ainsi que les compétences, connaissances et services pour la période post-parrainage. Ces informations comprennent, entre autres :

- Comment trouver un logement abordable
- Comment payer le loyer et d'autres factures du ménage
- Comment suivre un budget et transférer l'argent électroniquement
- Comment accéder aux services de recherche d'emplois; et
- Comment contacter les services d'urgence

Les groupes de parrainages devraient fournir les informations aux nouveaux arrivants sur la période de transition et de post-parrainage, comme, entre autres :

- L'aide sociale (éligibilité et comment faire une demande)
- Éligibilité pour le logement subventionné
- Services offerts par des agences d'établissement
- Impôts (y compris comment et quand faire une demande; assistance disponible pour compléter la déclaration de revenus et leurs droits aux avantages fiscaux)
- Programmes scolaires et subventions offertes par des écoles et collèges locaux pour l'enseignement supérieur (y compris le FLE ou ESL)
- Changements dans la couverture de soins de santé (i.e. fin de couverture de PFSI, et d'autres choix en cas de perte de couverture)

Existe-t-il une liste de contrôle qui peut être utilisée par des groupes de parrainage pour s'assurer que toutes les informations essentielles sont communiquées et toutes les tâches sont complétées avant la fin du parrainage?

Il est fortement conseillé aux répondants d'utiliser la Liste de contrôle pour la planification de Mois 13 qui leur permettra de s'assurer que toutes les informations essentielles sont communiquées aux nouveaux arrivants, et de s'assurer que les nouveaux arrivants ont toutes les compétences, connaissances et services nécessaires pour la période post-parrainage.

Quand et comment l'autonomie devrait-elle être évaluée?

L'autonomie devrait être continuellement évaluée par les répondants tout au long de la période de parrainage. Certains points de références pour mesurer l'autonomie pourraient comprendre, entre autres : l'emploi avec des revenus suffisants pour couvrir les coûts de vie; et la capacité de mener des tâches quotidiennes (e.g. paiement du loyer, factures, créer un budget, connaissance du secteur local et transports en commun etc)

Quels services sont disponibles, et quelles mesures doivent être prises, quand il semble que le nouvel arrivant n'est pas autonome?

Il est important que les répondants ne se sentent pas découragés si les nouveaux arrivants qu'ils ont parrainés ne sont pas encore autonomes avant la fin du parrainage. Les répondants doivent reconnaître que l'intégration s'agit d'un processus à long terme, ce qui peut prendre plusieurs années et sera influencé par plusieurs facteurs. Les répondants ne sont que le point de départ dans le processus d'intégration, et il n'est pas réaliste de s'attendre à ce que les nouveaux arrivants soient complètement intégrés dans la société canadienne dans les premiers 12 mois.

Si les nouveaux arrivants ne sont pas autonomes avant la fin du 12<sup>ème</sup> mois, ils ont droit à faire une demande pour les services suivants, ceux qui peuvent les aider à atteindre l'autonomie :

- L'aide sociale
- Logement subventionnés
- Cours de langue
- Soutien à la formation professionnelle
- Activités communautaires et groupes de soutien social

Il est conseillé aux répondants de vérifier quels services sont disponibles aux nouveaux arrivants dans leur province et municipalité, puisque certains services sont limités ou des services supplémentaires peuvent varier selon l'emplacement.

Quand, et comment, les nouveaux arrivants devraient-ils faire une demande pour l'aide sociale s'ils ne sont pas autonomes?

Il est conseillé aux répondants de faire des recherches sur les programmes d'aide sociale et au revenu dans leur province, les délais moyens de traitement, et comment faire une demande. Les répondants devraient s'assurer que les nouveaux arrivants reçoivent leur premier paiement d'aide sociale à la fin du 12<sup>ème</sup> mois afin qu'ils puissent payer leur loyer en mois 13, ainsi que payer pour les denrées alimentaires et d'autres factures.

- En **Alberta**, le Programme de soutien au revenu (Income Support Program) est administré par la Ministère des services humains. Les nouveaux arrivants peuvent faire une demande en ligne pour l'aide sociale. (<https://myalbertasupports.humanservices.alberta.ca/CitizenPortal/application.do>). Une fois que la demande sera soumise, on accordera aux nouveaux arrivants l'occasion de rencontrer un assistant social.

- En **Colombie-Britannique**, la demande pour le Programme d'aide à l'emploi et au revenu (BC Employment and Assistance Program) peut être soumise en ligne, et est suivie par une entrevue en personne ou par téléphone avec un assistant social.
- Les nouveaux arrivants au **Manitoba** peuvent faire une demande pour le Programme d'aide à l'emploi et au revenu (Employment and Income Assistance Program). Avant que le nouvel arrivant puisse présenter une demande pour le programme, ils doivent assister à une formation pré-accueil. Il est conseillé aux nouveaux arrivants au Manitoba de contacter le bureau local pour de plus amples renseignements sur comment faire une demande au programme.
- Au **Nouveau Brunswick**, les nouveaux arrivants peuvent faire une demande pour le Programme au développement social. Il est conseillé aux nouveaux arrivants de contacter le Bureau régional pour plus d'informations sur comment faire une demande.
- À **Terre Neuve**, les nouveaux arrivants peuvent faire une demande pour l'aide au revenu avec le Département des études supérieures et des compétences professionnelles.
- En **Nouvelle-Écosse**, le Département des services communautaires est responsable de fournir le Programme d'assistance à l'emploi et d'aide au revenu. Les nouveaux arrivants en Nouvelle-Écosse peuvent faire une demande par téléphone.
- Les nouveaux arrivants en **Ontario** peuvent faire une demande pour le Programme Ontario au travail (Ontario Works) au début de Mois 12, afin de s'assurer qu'ils reçoivent la couverture à la fin de Mois 12. Les nouveaux arrivants en Ontario peuvent faire une demande en ligne, en personne ou par téléphone. Il est conseillé aux nouveaux arrivants en Ontario de contacter bureau local du Programme Ontario au travail pour vérifier le moyen le plus rapide et facile de faire une demande dans leur municipalité.
- **À l'Île du Prince-Édouard**, les nouveaux arrivants peuvent faire une demande pour Le Programme d'aide sociale par téléphone.
- En **Saskatchewan**, le Programme d'Aide au Saskatchewan offert plusieurs types d'aide financière. Il est conseillé aux nouveaux arrivants au Saskatchewan de contacter le bureau local d'aide sociale pour de plus amples renseignements.

### Les nouveaux arrivants ont-ils droit au logement subventionné après la période de parrainage?

Il est conseillé aux répondants de faire des recherches pour vérifier si leur province offre le logement subventionné. Les répondants peuvent aider les nouveaux arrivants à faire une demande pour un tel programme ou les fournir les informations sur comment la faire. Les répondants doivent prendre en considération les délais de traitement, puisque les listes d'attentes pourraient être plus longues dans certaines régions que d'autres.

### Quel rapport le groupe de parrainage devrait-il avoir avec les nouveaux arrivants après la période de parrainage?

Les répondants peuvent continuer à fournir l'aide financière et/ou le soutien à l'établissement après le 12<sup>ème</sup> mois pour les réfugiés parrainés par le secteur privé et les réfugiés désignés par un bureau de visas (RDBV) à leur discrétion. Cependant, **il n'y a aucune obligation de le faire**. Si les répondants décident de fournir de l'aide financière après la période de parrainage, les répondants devraient faire des recherches sur les éventuels effets de ce soutien sur l'aide sociale que reçoivent les nouveaux arrivants de la part du gouvernement provincial. Un soutien supplémentaire de la part des répondants peut finir par les rendre inadmissible à l'aide sociale ou par réduire le montant de leurs paiements.

Les répondants pourraient également rester en contact avec les nouveaux arrivants qu'ils ont parrainés pour voir s'ils peuvent aider dans la période post-parrainage. **Cependant, les répondants devraient respecter le droit à l'auto-détermination des nouveaux arrivants** dans la période post-parrainage, tout comme ils l'ont respecté pendant la période de parrainage.

Refugee Sponsorship Training Program (RSTP)

Tel: 416.290.1700, 1.877.290.1701

Fax: 416.290.1710

E-mail: [info@rstp.ca](mailto:info@rstp.ca) Website: [www.rstp.ca](http://www.rstp.ca)

Dernière mise à jour: Août 2017

# Planification de Mois 13 : Évaluation des répondants

1. Avant l'arrivée des nouveaux arrivants, quels étaient les objectifs de votre groupe de parrainage pour la période de parrainage?

---

---

---

---

---

2. Les objectifs sont-ils atteints? Si oui, comment?

---

---

---

---

---

3. Quels étaient les succès du parrainage? Comment avez-vous réalisé ces succès?

---

---

---

---

---

4. Quels étaient les défis du parrainage? Comment avez-vous surmonté ces défis?

---

---

---

---

---

5. Quelles étaient vos attentes du parrainage? Les attentes étaient-elles réalistes? Les attentes sont-elles satisfaites?

---

---

---

---

---

6. Les attentes des nouveaux arrivants sont-elles satisfaites?

---

---

---

---

7. Quels commentaires avez-vous reçu de la part des nouveaux arrivants sur le parrainage?

---

---

---

---

8. Quel niveau d'autonomie les nouveaux arrivants ont-ils pu atteindre?

---

---

---

---

9. Quelles actions particulières avez-vous pris pour encourager l'autonomie et pour faciliter et responsabiliser les nouveaux arrivants?

---

---

---

---

10. Quel est le degré d'efficacité de communication entre les répondants et les nouveaux arrivants au cours du parrainage

---

---

---

---

11. Rétrospectivement, y a-t-il quelque chose que vous auriez fait différemment?

---

---

---

---

---

12. Qu'est-ce que vous avez appris, individuellement et collectivement, de votre expérience de parrainage?

---

---

---

---

---

13. Participeriez-vous à nouveau au parrainage des réfugiés?

---

---

---

---

---

# Planification de Mois 13 :

## Liste de Contrôle

### Santé

- Le nouvel arrivant est-il enregistré avec un médecin?
- Avez-vous fourni aux nouveaux arrivants les informations pertinentes sur les vaccinations?
- Les nouveaux arrivants ont-ils besoin de counseling ou d'un autre soutien à la santé mentale? Si tel est le cas, avez-vous fait les références nécessaires ou fourni aux nouveaux arrivants les informations pertinentes sur comment accéder aux tels services?
- Les nouveaux arrivants ont-ils d'autres besoins médicaux qui doivent être traités? Si tel est le cas, avez-vous fait les références médicales ou fourni aux nouveaux arrivants les informations sur comment accéder aux tels services?
  
- Les nouveaux arrivants savent-ils contacter les services d'urgence au cas d'urgence?
- Les nouveaux arrivants connaissent-ils comment naviguer le système de santé? Les nouveaux arrivants ont-ils besoin des soins dentaires?
- Les nouveaux arrivants comprennent-ils que la couverture offerte par le Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI) prendra fin après le 12<sup>ème</sup> mois?
- Les nouveaux arrivants savent-ils à quoi ils ont droit par l'assurance maladie de leur province.

### Cours de Langues

- Les nouveaux arrivants veulent-ils continuer avec les cours de langues?
  - Les nouveaux arrivants voudraient-ils suivre d'autres cours supérieurs de langues?
- Les nouveaux arrivants savent-ils accéder aux cours de langues s'ils veulent les suivre à une date ultérieure?

### Éducation

- Les nouveaux arrivants s'intéressent-ils à continuer avec les cours de langues? Connaissent-ils comment s'inscrire pour les cours?
- Y a-t-il des enfants à l'âge scolaire qui sont maintenant inscrits à l'école?
- Si les nouveaux arrivants ont déménagé ou vont bientôt déménager, avez-vous les aidé à inscrire leurs enfants à l'école?
- Les nouveaux arrivants veulent-ils poursuivre des études supérieures? Si tel est le cas, avez-vous fourni les informations pertinentes sur des cours est des institutions?
- Les nouveaux arrivants connaissent-ils les programmes professionnels et cours académiques auxquels ils peuvent accéder?
- Existe-t-il des besoins scolaires particuliers qui doivent être traités avant la fin de la période de parrainage?
- Les nouveaux arrivants ont-ils besoin de votre aide pour trouver des opportunités de bénévolat dans leur domaine professionnel?

### Emploi

- Les nouveaux arrivants sont-ils employés?
  - Si tel n'est pas le cas, quelles mesures peuvent être prises avant la fin de la période de parrainage pour aider les nouveaux arrivants avec la recherche d'emploi

- Les nouveaux arrivants sont-ils conscients des programmes de formations professionnelles?
- Les nouveaux arrivants sont-ils conscients des exigences de l'accréditation professionnelle canadienne pertinentes à leur profession ou métier?
- Les nouveaux arrivants sont-ils conscients des leurs droits comme employé, ou de leurs responsabilités comme employeur?
- Les nouveaux arrivants ont-ils besoin de votre aide pour trouver des opportunités de bénévolat dans leur domaine professionnel?
- Si les nouveaux arrivants travaillent ou vont bientôt travailler, savent-ils prendre les dispositions nécessaires pour la garde de leurs enfants?

### **Logement**

- Les nouveaux arrivants veulent-ils déménager à un nouveau logement, ou à une autre ville?
- Si les nouveaux arrivants ont besoin de déménager à une autre maison ou appartement, avez-vous les aidé à trouver un logement adéquat?
- Les nouveaux arrivants connaissent-ils leurs droits comme locataire?
- Les nouveaux arrivants savent-ils quand et comment payer le loyer et d'autres factures du ménage (e.g. services, hydro, téléphone, internet etc)
- Les nouveaux arrivants connaissent-ils des options de logement subventionnés?
- Les nouveaux arrivants comprennent-ils les termes de leur nouveau bail et sont-ils d'accord?

### **Services sociaux**

- Avez-vous aidé le nouvel arrivant à faire une demande pour l'aide sociale? (si nécessaire)
- Les nouveaux arrivants comprennent-ils les détails de l'aide social provinciale, comme :
  - Ce qu'il faut pour faire une demande
  - Combien d'argent sera déboursé
  - Termes et conditions
  - Exigences de déclaration des revenus

### **Finance**

- Les nouveaux arrivants ont-ils besoin d'une aide supplémentaire avec les prévisions budgétaires ou bancaires? Par exemple, sentent-ils à l'aise de prendre soin de leur famille tout seul? Savent-ils comment transférer de l'argent électroniquement?

### **Transport**

- Les nouveaux arrivants savent-ils comment se déplacer dans la ville? Sentent-ils à l'aise de prendre le transport en commun? Ont-ils besoin d'explications supplémentaires ou de votre accompagnement?
- Si les nouveaux arrivants déménagent, ont-ils besoin de soutien pour apprendre un nouveau système de transport?

### **Interprétation**

- Les nouveaux arrivants savent-ils comment accéder aux services d'interprétation si nécessaire?

### **Soutien Communautaire**

- Les nouveaux arrivants ont-ils besoin de soutien pour trouver des activités ou évènements communautaires?
- Les nouveaux arrivants veulent-ils votre aide pour trouver des programmes ou groupes spécifiques à leurs intérêts?
- Si les nouveaux arrivants ont déménagé ou vont bientôt déménager, pouvez-vous aider à les orienter dans leur nouvelle communauté? Par exemple, les épiceries les plus proches etc.



## Formulaires et Documents

- Les nouveaux arrivants reçoivent-ils toutes les prestations auxquelles ils ont droit, comme l'allocation canadienne pour enfants?
- Les nouveaux arrivants ont-ils tous les documents dont ils ont besoin? Ont-ils besoin de votre aide avec le processus de demande pour d'autres documents (e.g. documents de voyage)
- Si les nouveaux arrivants ont déménagés, ont-ils besoin de votre aide pour changer leur adresse avec les agences gouvernementales ou sur les documents?